

Québec, le 9 juin 2010

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Comme suite au dépôt d'une pétition par le député de Mercier le 13 mai 2010, relativement à la mise en ligne de jeux d'argent et de hasard sur Internet par Loto-Québec, je vous fais parvenir la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8.R.A.N.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur du cabinet,



André Sormany

Québec
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3
Téléphone : 418 643-5270
Télécopieur : 418 646-1574
www.finances.gouv.qc.ca

Montréal
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7
Téléphone : 514 873-5363
Télécopieur : 514 873-4728

Mise en ligne de jeux d'argent et de hasard sur Internet par Loto-Québec

Le jeu en ligne existe, c'est une réalité avec laquelle la société québécoise se doit de composer et ne peut faire abstraction. Non seulement le jeu en ligne existe, mais il est en pleine expansion; les Québécois ont accès à près de 2000 sites majoritairement illégaux. Cela se fait au profit de l'économie souterraine, surtout pour financer des activités illégales.

C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec a confié à Loto-Québec la responsabilité de canaliser l'activité de jeu déjà existante afin d'en garantir l'intégrité et la rendre plus sécuritaire, réglementée et responsable.

Le Québec rejoint ainsi plusieurs autres juridictions à travers le monde, mais également au Canada, qui ont choisi de confier cette tâche à une société étatique. Parmi celles-ci, citons notamment les pays scandinaves, la France, les Pays-Bas, la Belgique, l'Espagne, le Portugal, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, ainsi que la Colombie-Britannique et les 4 provinces maritimes. Ce choix n'est donc pas unique au Québec.

Dans la réalisation de ce mandat, Loto-Québec s'est engagée à prendre les actions nécessaires pour que la prévention et la lutte contre la dépendance au jeu demeurent une priorité (taux de retour stables, accès au jeu sera interdit aux personnes d'âge mineur, mesures de contrôle du temps). Loto-Québec prévoit ainsi mettre en oeuvre différentes mesures pour atteindre ces objectifs avec notamment :

- L'auto-exclusion ;
- La limite de dépôt ;
- Des informations sur le jeu ;
- Des mesures de jeu responsable ;
- Un contrôle strict de la clientèle :

- À cet égard, Loto-Québec s'est assurée d'avoir des outils fiables pour vérifier l'âge, le lieu de résidence et la limite de jeu d'un joueur potentiel.

Par ailleurs, notre gouvernement est interpellé par les répercussions et conséquences sociales découlant de ce type d'offre de jeu par Loto-Québec. C'est pourquoi le ministre de la Santé et des Services Sociaux, M. Yves Bolduc, et moi-même avons pris l'initiative de mettre sur pied un comité formé d'experts indépendants qui fera rapport au gouvernement.

Ce comité aura pour mandat d'analyser entre autres les impacts sociaux du développement du jeu en ligne. Ce comité sera mis sur pied dans les plus brefs délais afin qu'il commence dès maintenant ses travaux.

Parallèlement, il est important de souligner que Loto-Québec veille toujours à intégrer une démarche axée sur sa responsabilité sociale dans l'ensemble de l'offre de jeux de hasard et d'argent qu'elle propose. Les initiatives prises par Loto-Québec pour lutter contre les conséquences sociales du jeu lui ont d'ailleurs mérité la plus haute distinction internationale à cet égard, soit la certification niveau 4 du World Lottery Association. L'offre du jeu en ligne n'en sera pas soustraite.

Ainsi, nous croyons qu'une offre encadrée par Loto-Québec s'avère la meilleure solution face à l'expansion du jeu en ligne et qu'à cet égard, ce choix devrait permettre d'assurer un meilleur contrôle auprès de la population.

Nous ne considérons pas qu'il soit souhaitable de donner suite aux demandes des pétitionnaires.



Raymond Bachand
Ministre des Finances

Le 10 juin 2010